

Entre réformes, transition écologique et reconnaissance des agents : bilan des échanges avec l'administration

**Comité social d'administration ministériel (CSA M)
des 9 et 10 décembre 2025**

Ce CSA M était présidé par la secrétaire générale du ministère, madame Cécile BIGOT-DEKEYZER.

FO Agriculture était représentée par Stéphane TOUZET, Christine HEUZE, Jean-Christophe LEROY, Catherine HOBENICHE, Soizic BLOT, Jean-Pierre NAULIN, Nicolas GILOT et Mathieu PINSON (expert).

Introduction

Le présent compte-rendu retrace les échanges tenus entre **FO Agriculture** et l'administration à l'occasion de la séance du CSA M, au cours de laquelle de nombreux dossiers structurants pour les agents du MAASA et de ses opérateurs ont été abordés. Dans un contexte marqué à la fois par des contraintes budgétaires fortes, d'importantes réformes statutaires et indemnitaires, et une accélération des chantiers liés à la transition écologique et à la souveraineté alimentaire, **FO Agriculture** a rappelé ses préoccupations constantes : défendre les missions publiques, garantir des conditions de travail soutenables, assurer une application équitable des textes et veiller à la reconnaissance de l'engagement professionnel des personnels.

Ce compte-rendu revient successivement sur les réponses de l'administration aux déclarations liminaires, sur les projets réglementaires examinés, ainsi que sur les présentations ministérielles portant aussi bien sur la transition écologique, l'enseignement agricole, la cybersécurité que sur la gestion de l'expertise au sein du ministère. Il met également en lumière les analyses, positions et revendications de **FO Agriculture** face aux enjeux qui touchent directement les agents dans leurs missions quotidiennes.

SOMMAIRE

Introduction.....	1
Déclaration liminaire de FO Agriculture et réponses de l'administration.....	3
Projet de décret modifiant le RIPEC des enseignants-chercheurs.....	4
Présentation de l'administration.....	4
Position de FO Agriculture.....	5
Résultat du vote : unanimité pour.....	5
Transition écologique – Présentation du MAASA : une stratégie ambitieuse, une mise en œuvre sous fortes contraintes.....	5
Une planification écologique fondée sur trois contradictions structurelles.....	5
Des objectifs chiffrés très ambitieux à l'horizon 2030.....	6
Une mise en œuvre recentrée sous contrainte budgétaire.....	6
Territorialisation par les COP : une dynamique encore inégale.....	6
Le Plan de transformation écologique de l'État.....	7
La formation des agents : un levier présenté comme central.....	7
Intervention de FO Agriculture.....	7
Cybersécurité, présentation ministérielle et déclinaison des enjeux pour l'enseignement agricole.....	11
Contexte général de la cybersécurité au ministère.....	11
Situation spécifique de l'Enseignement Agricole.....	12
Signalement des tentatives d'hameçonnage : un dispositif perfectible.....	13
Réponses de l'administration.....	13
Expertise et compétences au ministère – Présentation du rapport CGAAER.....	14
Principaux enseignements du rapport du CGAAER.....	14
Quelques recommandations du CGAAER.....	15
Position de FO Agriculture.....	15
Questions diverses.....	16

Déclaration liminaire de FO Agriculture et réponses de l'administration

Projet de Loi de Finances : L'administration comprend les inquiétudes de **FO Agriculture** mais ce dossier ne relève pas de son niveau. On ne pourra évaluer la situation qu'avec la Loi de Finances.

RIFSEEP chez les opérateurs et établissements sous tutelle : Le dossier avance et le Ministère suit le dossier.

Mobilité : en 2026, une année expérimentale, le ministère mettra en place une campagne de mobilité de printemps et des mobilités mensuelles au fil de l'eau. La campagne de printemps est maintenue pour garantir la lisibilité pour les agents, faciliter les mobilités estivales, aider les services à choisir le bon mode de publication et améliorer le pilotage RH (postes vacants, sortants de concours, réintégrations). Un bilan complet sera réalisé en fin d'année 2026. Des ouvertures intermédiaires (entre les mobilités au fil de l'eau) exceptionnelles restent possibles en cas d'urgence.

Soutien aux agents : la ministre a réaffirmé publiquement et à plusieurs reprises (ce matin encore devant les préfets) son soutien aux agents de l'État, demandant aux préfets de porter plainte et d'utiliser l'article 40 du Code pénal en cas d'atteinte aux agents ou aux bâtiments publics.

Brexit : concernant le Brexit et le démantèlement des contrôles aux frontières, l'administration indique que toutes les informations disponibles sont déjà communiquées, même si l'incertitude demeure faute de précisions dans le mandat de négociation. Une réunion spécifique aura lieu vendredi pour faire un point détaillé.

IFSE à La Réunion : l'administration explique que les agents ont perçu durant des années une majoration non réglementaire, absente dans les autres territoires ultramarins, et que la correction opérée relève du respect du droit. Une réunion dédiée avec les représentants syndicaux est en préparation afin d'exposer la situation.

Enseignement Agricole : l'administration a lancé fin 2024 une refonte de la carte des formations pour mieux adapter l'offre aux besoins des territoires : renforcer certaines filières et revoir celles qui comptent durablement moins de 10 élèves, éventuellement via des contrats territoriaux. Malgré une moyenne de 20,8 élèves par classe, environ 220 classes restent en effectifs très réduits.

Un second levier est le programme national d'orientation agricole des métiers du vivant, discuté en CSA-EA et CNEA.

Un troisième chantier concerne la réforme du dispositif national d'appui pour l'enseignement technique. Un accompagnement RH sera mis en place pour les agents concernés.

Infirmières : la Secrétaire générale a communiqué à son homologue de l'Education Nationale des textes rédigés pour la création des BiGeM (corps interministériel à gestion ministérielle) afin de permettre l'octroi du CTI.

Projet de décret modifiant le RIPEC des enseignants-chercheurs

(Décret n° 2022-1166 du 22 août 2022)

Présentation de l'administration

L'administration rappelle que le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC) a été créé dans le cadre de la loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020. Il comprend trois composantes :

- C1 : indemnité liée au grade (composante statutaire) ;
- C2 : indemnité liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières (composante fonctionnelle) ;
- C3 : prime individuelle liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel.

Le projet de décret soumis pour avis vise à modifier le décret du 22 août 2022 sur plusieurs points, afin de clarifier le champ des bénéficiaires et d'assouplir les règles de la prime individuelle C3.

Clarification du bénéfice de la composante C1 pour les personnels en mise à disposition

Le texte précise que les personnels pouvant bénéficier de la composante C1 incluent explicitement ceux accueillis par la voie de la mise à disposition, en plus de ceux placés en délégation.

Ajustement des cas d'exclusion de la composante C2

Le projet vise également à modifier les cas d'exclusion de la composante C2 .

Celle-ci ne pourra pas être accordée par l'établissement d'origine aux enseignants -chercheurs mis à disposition ou en délégation à temps complet.

Assouplissement des modalités de dépôt d'une nouvelle demande de C3

Actuellement, la composante C3 est attribuée pour une durée de quatre ans et le texte interdit à l'agent de déposer une nouvelle demande au cours de cette période, ce qui crée de fait un délai de carence entre deux primes individuelles.

Le projet de décret : supprime cette interdiction, parallèlement, ajoute au décret la mention selon laquelle « nul ne peut bénéficier plusieurs fois de la même composante au cours d'une même période ».

Précision sur l'investissement pédagogique éligible à la C3

L'investissement pédagogique susceptible d'être récompensé est précisé comme portant notamment sur les formations d'ingénieur, de vétérinaire, de paysagiste et sur le "bachelor agro".

Plusieurs de ces mesures correspondent à la transposition, pour l'enseignement supérieur agricole, de dispositions déjà adoptées pour l'enseignement supérieur par le décret du 18 décembre 2023.

Le projet doit entrer en vigueur le lendemain de sa publication, pour permettre notamment que les candidatures C3 déposées en 2026 bénéficient de ces assouplissements.

Position de **FO Agriculture**

Ces modifications vont dans le bon sens. Nous étions en attente de l'alignement sur les textes du MESR.

Par ailleurs, **FO Agriculture** revendique l'alignement de la PES, prime d'enseignement supérieur (PES) des PRAG (professeurs agrégés et professeurs du second degré) sur la C1 du RIPEC. L'arrêté du 12 août 2025 fixe à 3 500 € le montant annuel de la prime d'enseignement supérieur (PES), à compter de l'exercice 2025. Le montant du C1 est de 4800 euros bruts au 1er janvier 2025. (Arrêté du 11 juin 2025).

Cet alignement a été obtenu dans certaines universités avec compensation rétroactive.

Résultat du vote : unanimité pour

Transition écologique : une stratégie ambitieuse, une mise en œuvre sous fortes contraintes

L'administration présente la stratégie du ministère en matière de transition écologique. Le MAASA est directement impliqué dans deux chantiers de la planification écologique :

- le chantier Agriculture,
- le chantier Alimentation,
- et participe également au déploiement du chantier Forêt-Bois.

Une planification écologique fondée sur trois contradictions structurelles

L'administration rappelle que la transition écologique dans les secteurs agricole et alimentaire doit répondre simultanément à trois tensions majeures :

- des systèmes agricoles ultra-dépendants des écosystèmes, mais fortement fragilisés par le changement climatique et les crises successives ;
- une agriculture appelée à produire toujours plus de biomasse pour nourrir la population, produire de l'énergie et stocker du carbone ;
- des secteurs agricole et forestier qui demeurent fortement contributeurs aux pressions environnementales, bien au-delà des seules émissions de gaz à effet de serre.

La planification écologique doit donc concilier souveraineté alimentaire, adaptation climatique et réduction des impacts environnementaux, dans un cadre jugé de plus en plus contraint.

Des objectifs chiffrés très ambitieux à l'horizon 2030

L'administration rappelle les principaux objectifs nationaux assignés aux secteurs agricoles et alimentaires :

- -12 MtCO₂ sur les émissions directes (-15 %),
- 50 % de produits durables en restauration collective, dont 20 % bio,
- -50 % de gaspillage alimentaire,
- 21 % de la SAU en agriculture biologique,
- +1,6 million d'hectares de légumineuses,
- +50 000 km nets de haies,
- -50 % d'usage et de risques des produits phytopharmaceutiques,
- stabilisation des prélèvements en eau,
- 80 % de la SAU couverte par des PAT de niveau 2.

Ces objectifs dessinent une transformation profonde des modèles agricoles et alimentaires, mais dont la faisabilité opérationnelle reste largement conditionnée aux moyens réels mobilisés.

Une mise en œuvre recentrée sous contrainte budgétaire

L'administration reconnaît un changement brutal d'échelle budgétaire entre 2024 et 2025 :

En 2024 :

- environ 500 M€,
- 33 dispositifs déployés (haies, bio, protéines végétales, phytos, décarbonation, diagnostics, projets de territoire...).

En 2025 :

- seulement 150 M€,
- 11 dispositifs maintenus,
- avec un recentrage très net sur les projets structurants.

Territorialisation par les COP : une dynamique encore inégale

La territorialisation repose sur les COntférences des Parties (COP) régionales, chargées d'élaborer des feuilles de route 2030. Au 30 novembre 2025 :

- 13 régions disposent d'un volet Agriculture-Alimentation structuré,
- certaines régions n'ont qu'un volet partiel,
- l'Outre-mer présente encore des retards d'adoption et de consolidation.
- L'administration indique que les travaux de consolidation se poursuivent en 2025, mais reconnaît une forte hétérogénéité territoriale dans l'appropriation de la planification écologique.

Le Plan de transformation écologique de l'État

Le PTE se décline en : 6 axes, 15 mesures, 50 actions.

Il couvre :

- la décarbonation des déplacements,
- le numérique écoresponsable,
- les achats durables,
- la gestion des bâtiments,
- la restauration collective,
- la biodiversité,
- la ressource en eau.

L'État s'impose à lui-même des objectifs forts :

- -22 % d'émissions en 2027 par rapport à 2022,
- -80 % à l'horizon 2050.

La formation des agents : un levier présenté comme central

L'administration met en avant l'effort de formation :

- 249 agents d'administration centrale déjà formés,
- 75 % des cadres A+ sensibilisés,
- 3 446 agents formés ou sensibilisés dans les établissements.
- L'objectif affiché est :
- 100 % des agents formés à la transition écologique à l'horizon 2027.
- Des modules interministériels en ligne seront déployés à partir de 2026 sur la plateforme Mentor.

Intervention de **FO Agriculture**

Cette présentation est très dense et a une approche qui semble technocratique pour les béotiens. La LOSARGA a une entrée par la production agricole et l'industrie agroalimentaire. Mais la transition écologique ne peut ignorer la gestion des ressources naturelles.

Pour **FO Agriculture**, en tant que syndicat du ministère de l'Agriculture, nous ne donnerons pas d'avis sur la politique portée par notre ministère, même si en tant que citoyen, elle nous intéresse évidemment. Notre position est que les objectifs relèvent des choix politiques, tandis que ce qui nous concerne, ce sont les moyens de financement et surtout les modalités de mise en œuvre, puisque ce sont les agents du MAASA qui en auront la charge.

Dans ce contexte, plusieurs éléments nous semblent manquer :

- les effectifs dédiés à la mise en œuvre de cette politique ;
- la clarification sur le caractère complémentaire ou non des missions ;
- l'existence ou non de moyens spécifiquement alloués, ou redéployés ;
- le nombre d'agents mobilisés concrètement pour la mise en œuvre ;
- la manière dont est calculée l'adéquation entre les missions et les effectifs.

Concernant le plan de transformation énergétique et écologique, nous n'avons pas non plus de position syndicale sur les choix politiques, mais nous sommes attentifs aux modalités et aux impacts de la mise en œuvre.

Dans ce plan, certaines mesures sont présentées comme des leviers d'économie d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre, notamment :

- l'open space ;
- la densification des espaces de travail.

Ces mesures inquiètent fortement les agents, notamment en raison du risque accru de pénibilité associé à leur déploiement.

La question porte donc sur l'évaluation de l'impact de ces mesures sur les agents, ainsi que sur les moyens mis en œuvre pour éviter une dégradation de leurs conditions de travail.

Le plan de l'Etat date de 2023. C'est récent. Heureusement que certains secteurs ont pris de l'avance. Des formations dans l'enseignement supérieur ont été initiées depuis au moins 1992.

Pour **FO Agriculture**, la contrainte budgétaire fait peser un décalage entre les ambitions nationales et les capacités des services. La transition écologique ne peut pas être le vecteur de la dégradation des conditions de travail des agents. (openspace, flexoffice...).

Toutes ces questions complexes nécessitent une approche systémique.

Pour **FO Agriculture**, la contrainte budgétaire fait peser un risque de décalage croissant entre les ambitions nationales et les capacités réelles d'action des services.

L'Enseignement Agricole aussi mobilisé pour accompagner les transitions climatique et environnementale : bilan d'EPA2, rôle des exploitations et perspectives d'EPA3**Un engagement ancien et des résultats consolidés avec EPA1 et EPA2**

Depuis 2014, l'enseignement agricole est engagé dans l'accompagnement des transitions climatique et environnementale à travers les plans successifs « Enseigner à produire autrement » (EPA1 puis EPA2). Ces dispositifs ont permis une mobilisation des équipes pédagogiques, des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des EPLEFPA en lien avec les territoires.

Bilan d'EPA2, arrêté fin 2024 :

- 13 000 élèves engagés dans des démarches écoresponsables dans plus de 200 établissements ;
- 100 % des référentiels de formation rénovés intégrant désormais les enjeux de transition ;
- 25 % des approvisionnements en restauration collective issus de produits de qualité, dont 12 % en agriculture biologique ;
- 78 % des exploitations pédagogiques sans glyphosate en 2024 ;
- 49 % des exploitations certifiées HVE ;
- 36 % de la SAU en agriculture biologique ou en conversion, soit près de 4700 ha.

Ces éléments confirment le rôle structurant de l'enseignement agricole comme acteur opérationnel de la transition agroécologique, à la fois par la formation, l'expérimentation et la démonstration.

La LOSARGA : une reconnaissance législative avec l'instauration d'une 6^e mission

La Loi du 24 mars 2025 d'Orientation pour la Souveraineté Alimentaire et le Renouvellement des Générations en Agriculture (LOSARGA) confie à l'enseignement agricole une 6^{ème} mission :

"Assurer le développement des connaissances et des compétences en matière de transitions climatique et environnementale et répondre durablement aux besoins d'emplois nécessaires à la souveraineté alimentaire."

Cette mission s'inscrit dans un cadre plus large :

- Renforcement des compétences entrepreneuriales, numériques et de gestion des futurs actifs ;
- Consolidation des savoirs en agronomie, zootechnie, agroécologie et agriculture biologique ;
- Réaffirmation du rôle pédagogique des exploitations agricoles des établissements.

EPA3 : un changement d'échelle centré sur les compétences de la transition

Le futur plan EPA3, dont la mise en œuvre est prévue pour la rentrée 2026, incarnera opérationnellement cette 6^{ème} mission. Il vise à dépasser la seule dynamique de sensibilisation pour entrer dans une logique de massification des compétences professionnelles de la transition.

EPA3 repose sur :

- Un ciblage prioritaire des formations aux métiers de la production, de la transformation, de la forêt et du paysage ;
- La définition d'un socle commun de connaissances environnementales et climatiques pour tous les apprenants, tous diplômes confondus ;
- La valorisation de l'engagement des jeunes.

Les trois axes structurants sont :

- Axe 1 : Développement, transmission et évaluation des compétences liées aux transitions ;
- Axe 2 : Rôle central des exploitations et ateliers technologiques ;
- Axe 3 : Institutionnalisation durable de la 6ème mission dans les projets d'établissement et la gouvernance.

Un rôle stratégique renforcé pour les exploitations agricoles pédagogiques

Le futur EPA3 réaffirme clairement que les exploitations agricoles des lycées constituent un pilier central de la réussite des transitions. Elles sont reconnues dans leur triple fonction structurante :

- Fonction pédagogique, comme support d'apprentissage en situation réelle pour les apprenants ;
- Fonction d'expérimentation, en lien avec la recherche, l'innovation et les transitions agroécologiques ;
- Fonction de démonstration, de diffusion et d'animation territoriale, au service des professionnels, des collectivités et des porteurs de projets.

Les exploitations sont également appelées à jouer un rôle accru dans :

- L'accompagnement des installations agricoles,
- Le test d'activité,
- La valorisation des pratiques innovantes issues des transitions.

EPA3 ambitionne ainsi de faire des exploitations de véritables plateformes territoriales de démonstration des transitions.

Gouvernance et calendrier

La DGER a engagé fin 2025 une concertation nationale, associant :

- Les DRAAF, les équipes de direction, les enseignants et formateurs,
- Les réseaux thématiques, les apprenants,
- Les acteurs professionnels et les Conseils régionaux.

Un groupe technique national "Transitions et 6^e mission" pilote les travaux. Une instruction technique nationale est prévue en 2026, pour un déploiement à la rentrée 2026.

FO Agriculture se félicite que la LOSARGA place les transitions au cœur des missions de l'Enseignement Agricole. Elle salue également, la place stratégique des exploitations agricoles des EPLEFPA dans EPA3. Cependant, **FO Agriculture** alerte avec force sur la situation financière extrêmement fragile de nombreuses exploitations pédagogiques. La DGER ne peut ignorer cette réalité.

FO Agriculture demande donc explicitement que des compensations financières spécifiques soient mises en place, à la fois :

- Pour reconnaître concrètement le rôle pédagogique des exploitations,
- Et pour assumer les surcoûts liés aux exigences accrues des transitions agroécologiques.

Sans moyens nouveaux, cette ambition risque de reposer uniquement sur les personnels et sur des budgets déjà fortement contraints.

L'administration répond qu'elle va se rapprocher des conseils régionaux.

FO Agriculture regrette que la version finale de la LOSARGA ne retienne que les transitions climatique et environnementale, en occultant la dimension sociale, pourtant indissociable des deux autres (conditions de travail, revenus, attractivité des métiers, renouvellement des générations).

FO Agriculture souhaite enfin que le document d'accompagnement sur les transitions, issu de l'inspection et normalement applicable à tous les diplômes et à tous les niveaux, soit mieux connu des équipes et mieux intégré dans EPA3, afin de garantir une cohérence nationale.

Cybersécurité, présentation ministérielle et déclinaison des enjeux pour l'enseignement agricole

Contexte général de la cybersécurité au ministère

L'administration présente un point d'information sur la cybersécurité du ministère, dans un contexte de hausse très forte et durable des cyberattaques visant les services publics.

Il est rappelé que :

- les attaques informatiques visent aussi bien les administrations centrales que les services déconcentrés et les établissements ;
- elles peuvent conduire à la neutralisation de milliers de postes informatiques, à des pertes temporaires d'accès aux applications métiers, et à de fortes perturbations de l'activité comme la cyberattaque contre les systèmes d'information des lycées dans les Hauts-de-France ;

la protection repose à la fois sur :

- des dispositifs techniques de sécurité (supervision, filtrage, sauvegardes, restauration) ;
- la formation des agents ;
- la mise à disposition d'une FAQ et documents (intranet ministériel et chlorofil)
- et surtout la vigilance quotidienne et les alertes de tous.

L'administration insiste sur l'importance des signalements de tentatives d'hameçonnage (phishing) dans la messagerie professionnelle.

Ces signalements permettent :

- une détection rapide des campagnes malveillantes,
- une action précoce pour limiter la diffusion,
- et une amélioration continue des dispositifs de protection.

L'administration précise qu'elle est souvent amenée à ne pas communiquer suite à une attaque afin de ne pas aiguiller les "pirates".

La Secrétaire générale souligne que la cybersécurité relève aujourd'hui d'un rapport de force permanent, qualifié de "guerre", nécessitant une mobilisation collective de tous les agents, sans recherche de responsabilité individuelle en cas d'erreur.

Situation spécifique de l'Enseignement Agricole

FO Agriculture alerte sur les fortes fragilités de l'enseignement agricole,

Absence de matériel informatique individuel pour les enseignants

FO Agriculture regrette que les personnels enseignants de l'enseignement technique ne soient pas dotés de matériel informatique individuel par l'employeur.

Dans les faits :

- de nombreux agents utilisent du matériel partagé dans les établissements ;
- d'autres sont contraints d'utiliser leur matériel personnel voire familial pour accéder à la messagerie professionnelle, aux applications ministérielles et aux outils pédagogiques.

FO Agriculture souligne que cette situation :

- multiplie les points d'entrée potentiels pour les cyberattaques ;
- empêche toute maîtrise homogène du niveau de sécurité des postes ;
- place les personnels dans une situation de responsabilité qui ne relève pas de leurs missions.

Matériel partagé entre agents et apprenants : un facteur aggravant

FO Agriculture alerte sur une fragilité spécifique des lycées agricoles :

- un même poste informatique peut être utilisé successivement par des agents et par des apprenants ;
- pour les besoins pédagogiques, des clés USB d'élèves ou d'étudiants sont branchées sur des sessions informatiques d'agents.

Pour **FO Agriculture**, cette situation constitue une porte d'entrée directe pour des cyberattaques, notamment par introduction de malwares ou de ransomwares sur les réseaux.

Signalement des tentatives d'hameçonnage : un dispositif perfectible

FO Agriculture reconnaît que la procédure de signalement des tentatives de phishing dans Mélanie 2 Web est simple d'utilisation.

En revanche, **FO Agriculture** déplore que :

- les agents ne reçoivent aucun retour après leur signalement,
- pas même un accusé de réception,
- ce qui génère un sentiment d'inutilité du dispositif et un découragement progressif.

Réponses de l'administration

L'administration indique que :

- elle ne dispose pas des moyens humains pour répondre individuellement à chaque signalement ;
- toutefois, la possibilité d'un accusé de réception automatique pourrait être envisagé.

Les services informatiques précisent que les signalements sont essentiels à la sécurité du système d'information et remercient les agents pour leur vigilance.

La Secrétaire générale rappelle que :

- l'objectif n'est jamais de sanctionner un agent victime d'une erreur de clic ;
- toute personne peut se faire piéger ;
- en revanche, une fois l'incident identifié, il est impératif d'alerter immédiatement les services compétents, afin d'interrompre l'attaque, d'en analyser les causes et de renforcer les protections et formations ultérieures.

Expertise et compétences au ministère – Présentation du rapport CGAAER

Principaux enseignements du rapport du CGAAER

L'administration présente les conclusions du rapport du CGAAER « *Gérer l'expertise d'un ministère technique* » (mars 2025).

Un besoin d'expertise scientifique, technique et stratégique en forte augmentation

Le rapport met en évidence que les politiques publiques portées par le ministère sont confrontées à :

- une complexification rapide des enjeux (changement climatique, crises sanitaires, biodiversité, eau, forêts, souveraineté alimentaire, transitions agricoles, etc.) ;
- une augmentation du niveau d'incertitude dans la décision publique ;
- une nécessité croissante d'adosser les décisions à des données scientifiques fiables et actualisées.

L'expertise est désormais requise non seulement pour :

- éclairer les décisions,
- mais aussi pour anticiper les crises, évaluer les politiques publiques, dialoguer avec les acteurs et sécuriser juridiquement les choix du ministère.

Une expertise fragilisée par les évolutions des effectifs et des métiers

Le rapport souligne une double fragilisation du ministère :

- une dynamique démographique défavorable, marquée par les départs en retraite massifs impactant la transmission de savoir ;
- une perte progressive de technicité dans certaines missions, liée aux évolutions des métiers et aux restructurations.

Le dispositif COSE comme outil central de reconnaissance de l'expertise

Le ministère s'appuie sur la COSE (Commission d'Orientation et de Suivi de l'Expertise), chargée d'évaluer la qualité d'expertise des agents, d'identifier les besoins en expertise, identifier les agents porteurs d'expertise, reconnaître les compétences et structurer les parcours.

Certains domaines sont bien couverts (alimentation, santé animale et végétale), d'autres beaucoup moins, notamment la forêt, la transition écologique ou certaines fonctions transversales.

Rôle de la DGER

- Mieux articuler les expertises avec l'INRAE, les écoles, les réseaux mixtes technologiques...
- Favoriser l'intervention des experts associés, pouvant jouer le rôle de passerelle entre recherche, enseignement et expertise ministérielle, comme le prévoit la LOSARGA.

Quelques recommandations du CGAAER

Le rapport formule notamment les recommandations suivantes :

- mettre en place d'un comité stratégique de l'expertise sous l'autorité du secrétariat général ; charger la COSE de la déclinaison opérationnelle en terme de gestion prévisionnelle de l'identification des besoins d'expertise et de compétences rares et précieuses réalisée par le comité stratégique ;
- Confier à la DGER une mission de coordination et de mise en synergie de l'expertise scientifique et technique apportée par les établissements de recherche, d'enseignement supérieur ;
- Utiliser les formations complémentaires par la recherche et les recrutements sur titres et travaux pour satisfaire les besoins de remplacement ou de développement d'expertise interne identifiés ;
- Faire évoluer la nomenclature des reconnaissances par la COSE en distinguant une filière « expert / expert senior » orientée vers l'expertise scientifique et technique et une filière « spécialiste / spécialiste senior » orientée vers les compétences rares et précieuses, y compris non techniques, sans hiérarchie entre elles.
- Désigner un, et de préférence deux, IGAPS référent expertise, chargé de coordonner la cotation des postes occupés par des personnes reconnues par la COSE, de l'examen de leur dossier de promotion et de l'identification des agents experts.
- Mettre en place une animation du réseau des experts et spécialistes afin de favoriser le partage de bonnes pratiques et l'appropriation par ses membres de valeurs communes au bénéfice du ministère.
- Rendre ce réseau visible pour augmenter son pouvoir d'attraction et le recours à l'appui de ses membres.

Position de **FO Agriculture**

FO Agriculture a lu ce rapport avec beaucoup d'intérêt. Il a une approche holistique de l'expertise et permet de donner une définition plus précise et plus complète.

A **FO**, nous fondons notre approche sur le cercle vertueux enseignement technique- enseignement supérieur- recherche. L'enseignement agricole est aussi potentiellement le creuset de la formation de futurs agents, cadres ou techniciens.

Dans ce rapport, comme vous le mettez en avant, les compétences de management sont reconnues, mais pas celles des agents travaillant dans la formation et la recherche. Évidemment, il est proposé aux agents qui veulent être reconnus dans leur expertise scientifique de présenter un dossier à la COSE. Mais la complexité rebute souvent les agents, par ailleurs très investis dans leurs missions.

Nous avons été particulièrement sensibles à la relation que vous établissez entre l'expertise et l'indemnitaire.

Depuis de très nombreuses années, nous dénonçons que nos métiers, notamment ceux exercés par les agents de la filière formation-recherche sont mal connus et systématiquement sous-évalués.

Dans les barèmes du RIFSEEP, les fonctions dites « support » sont systématiquement mieux cotées que les fonctions « recherche ». Or il est clair que travailler dans des équipes de recherches ou des équipes pédagogiques nécessite d'autres compétences comme le pilotage et l'animation d'équipe, la capacité à travailler en équipe. Ces compétences ne sont pas valorisées, voire sont niées par les schémas de pensée appliqués pour déterminer l'indemnitaire. D'où notre proposition d'ajouter une recommandation 7 : Mieux reconnaître l'expertise, sous toutes ses formes par l'indemnitaire. Dans les établissements, les personnels vivent très mal cet état de fait, ce manque de reconnaissance.

De plus, **FO Agriculture** constate que la chaîne de commandement est distante de la réalité du terrain et de l'expertise. La reconnaissance par la COSE est parfois mal valorisée. La non reconnaissance de l'expertise dans le parcours professionnel d'agents peut les pousser à changer de poste au sacrifice de cette expertise. Il y a un problème de fidélisation des agents et un problème d'attractivité pour ces postes d'expertise. Ces agents ont parfois aussi un dilemme de positionnement. Partagés entre le réseau et leurs missions du quotidien, ils se retrouvent en porte à faux. Par ailleurs, faute de crédits de déplacements il y a un risque sur les réseaux d'experts. Nous espérons que ce rapport permettra de mettre en œuvre une stratégie pour le MAASA. Il est nécessaire de porter un regard nouveau sur les missions plus techniques et plus expertes dont notre ministère a tellement besoin dans tous les secteurs.

FO Agriculture reste mobilisée et à l'écoute de tous les agents de MAASA et de ses établissements sous tutelle.

Questions diverses

[Lien vers le tableau des questions diverses](#)

Maintenant cap sur 2026 pour défendre les missions, leurs conditions de mise en œuvre, et le respect des droits des personnels.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

L'équipe **FO Agriculture**



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

